
Délibération du Bureau n° **BUREAU – 2021/01/18-01**

Séance du **18 JANVIER 2021**

Objet : poursuite des études en vue de l'adhésion de la ville d'Eu

Nombre	de membres en exercice :	14
	de membres présents :	13
	de pouvoir(s) :	0
	de membres votants :	13
	votes pour :	13
	vote(s) contre :	0
	abstention(s) :	0

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-257600445-20210118-2021_01_18-01-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/01/2021

L'an deux mille vingt-et-un, le 18 janvier à 8h30, les Membres du Bureau légalement convoqués le 29 décembre 2020, se sont réunis dans la salle Albert Petit de Sierville, sous la présidence de Madame Cécile SINEAU-PATRY, Présidente.

Membres présents :

	CLÉ	prénom	nom	présent(e)
1	3	Cécile	SINEAU - PATRY	X
2	1	Hervé	LEPILEUR	X
3	2	Claire	GUÉROULT	Ex.
4	4	Marcel	VAUTIER	X
5	5	Laurent	VASSET	X
6	6	Jean-François	BLOC	X
7	7	Xavier	VANDENBULCKE	X
8	9	Fabienne	VERHAEGHE	X
9	10	Chantal	COTTEREAU	X
10	11	Imelda	VANDECANDELAERE	X
11	12	Daniel	ROCHE	X
12	13	Rémy	TERNISIEN	X
13	14	Jérôme	GRISEL	X
14	16	Yves	LOISEL	X

Membres absents excusés avec pouvoir :

-

Assistaient également à la séance :

- M. Patrick DE WIT, Directeur Général des Services,
- M. Xavier NEUVILLE, Directeur du pôle Technique,
- Mme Camille LEGRAND, Directrice du pôle Administratif et Financier,
- Mme Agnès GANDON, Directrice du pôle Transition Energétique
- Mme Anaïs COTRELLE, Chargée de communication,
- Mme Carole DAMAREY, assistance de direction.

Délibération du Bureau n° BUREAU – 2021/01/18-01

Objet : poursuite des études en vue de l'adhésion de la ville d'Eu

VU :

- la délibération n°2020/11/20-02 du 20/11/2020 donnant délégation de l'assemblée au bureau pour prendre toute décision concernant la passation, la signature et l'exécution de toute convention dont les engagements financiers pour le SDE76 sont inférieurs ou égaux à 90 000 €,
- la délibération de la ville d'Eu du 18/11/2020 sollicitant le SDE76 pour poursuivre les études en vue de l'adhésion de la ville au syndicat.

CONSIDÉRANT :

- La commune nous sollicite par courrier pour étudier définitivement l'adhésion de la ville au SDE76. Le programme d'éclairage public à mener représente environ 300 000 euros par an pendant sept ans.

Cependant, le contrat CREM (Conception, Réalisation, Exploitation et Maintenance) signé avec CITEOS devra être maintenu et un avenant devrait être signé entre le SDE76, la Ville d'EU et CITEOS, afin de matérialiser pour chacun des termes de G0 à G6 qui décide, exécute, règle, finance, contrôle, assure le risque, etc.

- Aussi la rédaction de cet avenant, ainsi qu'un préaccord des trois parties pour signer celui-ci, est maintenant un préalable nécessaire avant de pouvoir délibérer, le cas échéant, sur cette demande d'adhésion au SDE76.
- Un devis de 13 200 euros a été proposé par notre avocat spécialisé, Maître RAVETTO, pour rédiger cet avenant et le mandat de maîtrise d'ouvrage, ainsi que pour nous assister dans les négociations tripartites.

PROPOSITION :

Il est proposé de poursuivre les études et de signer la convention avec le cabinet RAVETTO associés d'un montant de 13 200 € HTVA.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des Membres présents, le Bureau :

- **AUTORISE** la Présidente à signer la convention avec le cabinet RAVETTO associés et à poursuivre la réflexion sur le projet d'adhésion de la ville d'Eu,
- **INDIQUE** que cette décision d'étudier les conditions d'adhésion de la ville n'engage pas le syndicat sur son choix, le cas échéant, d'accepter cette adhésion, qui lui sera soumise pour délibération en temps utile.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits et ont signé au feuillet d'émargement tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,



La Présidente,

Cécile SINEAU – PATRY.